

Le 31 mars 2011

March 31, 2011

Coram : Les juges LeBel, Deschamps et
Charron

Coram: LeBel, Deschamps and Charron JJ.

ENTRE :

BETWEEN:

Construction Blenda inc.

Blenda Construction Inc.

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Association de la construction du Québec

Association de la construction du Québec

Intimée

Respondent

JUGEMENT

JUDGMENT

La demande d'autorisation d'appel de
l'arrêt de la Cour d'appel du Québec
(Montréal), numéro 500-09-019368-091,
2010 QCCA 1769, daté du
27 septembre 2010, est rejetée avec dépens.

The application for leave to appeal from the
judgment of the Court of Appeal of Quebec
(Montréal), Number 500-09-019368-091,
2010 QCCA 1769, dated
September 27, 2010, is dismissed with costs.

J.C.S.C.
J.S.C.C.